



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants



FLASH-INFO COVID-19

Généralisation des masques...oui mais !

Ce soir, les services de la DAP viennent de nous informer que la doctrine du port des masques, telle qu'elle était appliquée jusqu'à présent, sera élargie à compter de demain matin, samedi 28 mars 2020, lors de la prise de service de 6h45.

Cette nouvelle doctrine permettra dorénavant, et jusqu'à la fin de la crise, **aux agents en contact direct et prolongé avec la population pénale (confinés ou non) de porter un masque.**

Nous voyons déjà certaines organisations syndicales se satisfaire de cette mesure, tentant même de s'en octroyer la paternité...**pathétique** de faire croire aux agents qu'ils vont être protégés lorsque le type de masque qui va être utilisé est de type « chirurgical », lequel ne protège pas la personne qui le porte... mais l'entourage. Cette décision dont certaines OS revendiquent en être à l'origine, n'est ni plus ni moins qu'une mesure prise en faveur des détenus.

En effet, le masque chirurgical ne protège que de l'intérieur vers l'extérieur, il n'empêche pas celui qui le porte d'être potentiellement contaminé par le virus.

Seul le masque de type « FFP2 » protège la personne qui le porte.

En ce qui concerne le SPS, il continuera à revendiquer et mener des actions qui visent à doter les agents de matériels élémentaires pour les protéger : masques FFP2, gel hydroalcoolique et produits désinfectants pour les surfaces, comme il continuera jusqu'au bout les actions qu'il a initié en responsabilité.

27 mars 2020

Le bureau National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr> / E-Mail : spsnongrades@hotmail.com